

Extrait du Spyworld Actu

<https://www.spyworld-actu.com/spip.php?article5178>

# L'université de Lyon-I devance le projet de loi de Pécresse

- Technologie -



Date de mise en ligne : mardi 24 juillet 2007

---

Spyworld Actu

---

### **L'université Claude Bernard Lyon-I vient de créer une fondation liant son destin à celui de deux entreprises. Une première du genre calquée sur le modèle américain.**

L'Assemblée nationale a commencé hier à examiner le projet de loi sur l'autonomie des universités. Valérie Péresse, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, a rappelé que cette réforme est censée « rendre leur liberté aux universités ». Le ministre promet une organisation « plus rationnelle, plus fluide, plus transparente, et donc plus efficace ». Le projet de loi déjà voté par les sénateurs le 12 juillet, prévoit que les universités accèdent à l'autonomie dans les domaines budgétaire et de gestion de leurs ressources humaines d'ici à cinq ans. Il renforce les pouvoirs des présidents d'université. De leur côté, les principaux syndicats d'enseignants du supérieur ont appelé à la mobilisation à la rentrée pour exiger le retrait de cette loi dont l'objectif est de « recomposer le paysage universitaire en instaurant une logique concurrentielle entre les universités et les individus ». L'Unef, principal syndicat étudiant, ne s'est pas joint à l'appel, attend des amendements « conséquents » pour rendre le texte « acceptable ».

C'EST l'histoire d'une petite caméra infrarouge, transportée par un drone radiocommandé. Un petit bijou high-tech capable de réaliser des images aériennes à haute résolution, en relief et en temps réel. En s'en dotant, les géologues de l'université Claude Bernard-Lyon I pourraient enfin mettre à profit leur compétence en matière d'analyse des images et devenir compétitifs au niveau mondial. Leurs objectifs ? Identifier les risques en montagne, repérer les pollutions ou mettre en évidence les dégâts causés par des cyclones.

Inutile de dire qu'à l'université, les investissements de ce type ne sont pas légion. Pourtant, l'acquisition de cet équipement ultramoderne va devenir réalité à l'université Claude Bernard grâce à la Fondation d'entreprise Lyon-I. Créé il y a quelques semaines, cet organisme privé débutera ses activités à la rentrée.

Première fondation d'entreprise adossée à une université, celle-ci vient d'être mise au point conjointement par une filiale de Claude Bernard (Ezus) et par deux entreprises, la Banque populaire et le laboratoire pharmaceutique Sanofi-Pasteur. Ses missions : promouvoir l'université auprès des étudiants, des entreprises et des chercheurs, valoriser et professionnaliser tous les diplômés, mais aussi inciter particuliers et industriels au mécénat pour en finir avec une université qui crie famine.

Dans l'idéal, l'ensemble des 30 000 étudiants et des 1 900 enseignants et chercheurs de l'université pourraient bénéficier de sa création. « Nous ne voulons plus nous cantonner au financement de la recherche. Il faut réduire le fossé naturel entre entreprise et université, faire entrer les industriels dans la vie universitaire, en faisant de la fondation un guichet unique en direction du monde industriel », insiste Gérard Posa, directeur d'Ezus et directeur général de la fondation.

#### **Éviter la fuite des cerveaux**

L'organisme permettra entre autres de financer des grands projets de recherche, d'éviter la fuite des chercheurs français et d'attirer des chercheurs étrangers grâce au développement de chaires privées, de favoriser les stages et l'insertion professionnelle, d'adapter les formations aux demandes des firmes, d'aménager de nouvelles infrastructures, de soutenir l'accueil des étudiants en difficulté ou des étudiants handicapés.

Une dizaine de projets devrait dans un premier temps voir le jour. Aux 350 000 euros apportés en cinq ans par les

trois fondateurs, l'université ajoutera 200 000 euros. En attendant d'attirer d'autres investisseurs : Lyon-I prévoit de drainer 10 millions d'euros supplémentaires dans les cinq années à venir. Ce type d'initiative si fréquente aux États-Unis est encore bien timoré en France où rapprocher des entreprises le milieu universitaire français relève de la course d'obstacles. Procédures longues et complexes, organisation rigide, dotation de départ élevée et peu maniable, les conditions de création des classiques fondations d'utilité publique ne favorisent pas leur multiplication. À ce jour, seule une trentaine de fondations existe en France et elles existent en dehors de l'université.

Pour changer la donne, la loi sur les libertés des universités prévoit la création d'une nouvelle structure : la « fondation universitaire ». Dépourvue de personnalité morale, elle sera gérée directement par l'administration universitaire, donc à moindre coût. Grâce à des simplifications administratives, elle pourra être constituée rapidement, avec un capital de départ bas, puisqu'aucun montant minimum n'est exigé. « Plus souple que les formes précédentes, elle devrait davantage attirer. Il est dommage que les universités ne bénéficient pas de toutes les ressources potentielles », assure-t-on dans l'entourage de Valérie Pécresse. Le hic, c'est que les entrepreneurs risquent d'être réticents à investir dans un organisme dans lequel ils n'auront pas de représentants comme le prévoit aussi la loi de Valérie Pécresse.

*Post-scriptum :*

<http://www.lefigaro.fr/france/20070...>